

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le seize du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	6
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	10/11/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

LOUVION C.	à	LAUGIER N.
GALLO C.	à	SPAGNOU D.
JOURDAN E.	à	REYNIER C.
MUNS A.	à	PAYAN L.
BOY JP.	à	TEMPLIER JP.
JAFFRE S.	à	CLEMENT JL.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-11-20-PM

OBJET : Renouvellement de la convention établie avec l'Agence Nationale Automatisée des Infractions (ANTAÏ) pour le traitement des forfaits Post stationnement.

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que la convention établie avec l'Agence Nationale Automatisée des Infractions (ANTAÏ) pour le traitement des forfaits Post stationnement arrive à échéance au 31 décembre 2023 et qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à celle-ci.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE**

DECIDE du renouvellement de la convention établie avec l'Agence Nationale Automatisée des Infractions (ANTAÏ) pour le traitement des forfaits Post stationnement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

DIT que les crédits relatifs à cette convention seront prévus au budget communal.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
D. SPAGNOU.